

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



M A I R I E  D E  G U I P A V A S

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2024**

**DELIBERATION 2024-09-68**

**OBJET : DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR  
– AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2024

Date d'affichage : 1<sup>er</sup> octobre 2024

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 33

**Étaient présents** : Fabrice JACOB, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Catherine ANDRIEUX, Morgane LOAEC, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Christian PETITFRERE à Ingrid MORVAN  
Danièle LE CALVEZ à Gisèle LE DALL  
Yannick CADIOU à Catherine ANDRIEUX  
Marie-Françoise VOXEUR à Monique BRONEC  
Claude SEGALEN à Pierre GRANDJEAN  
Simon DE MEYER à Anne DELAROCHE  
Marie FOURN à Céline SENECHAL  
Jean-Yves CAM à Isabelle BALEM



**Madame Catherine ANDRIEUX a été nommée secrétaire de séance.**

**DISPOSITIF D'AIDE A LA FORMATION BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR**  
**- AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE**

En 2022, dans le cadre de la politique municipale à destination de la jeunesse, la commune de Guipavas a proposé d'accompagner des jeunes Guipavasiens âgés de plus de 16 ans dans la préparation de la formation du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.). Le B.A.F.A. est une porte d'entrée vers les métiers de l'animation et représente une clé pour évoluer dans un parcours professionnel.

Dans ce cadre, les jeunes peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire de 200€ pour financer leur formation après avoir présenté leurs dossiers au service Enfance Jeunesse.

Aujourd'hui, au regard du succès du dispositif, le service enfance jeunesse a évalué sa capacité d'accueil des stagiaires. Afin de garantir une qualité d'encadrement, 14 jeunes par an maximum peuvent être accueillis.

Afin de financer ce dispositif et permettre l'augmentation de l'accueil de stagiaires, une enveloppe budgétaire de 2 800€ annuelle peut être allouée.

Les modalités de financement et d'accompagnement restent inchangées.

Dès lors, le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, décide :

- D'APPROUVER l'augmentation de l'enveloppe budgétaire à 2 800€ par an pour le dispositif d'aide à la formation B.A.F.A. (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Avis de la commission :**

Urbanisme, Vie Economique, Déplacement, Agriculture, Travaux, Environnement, Associations Patriotiques, Patrimoine : Favorable

**Décision du Conseil municipal : Adoptée à l'unanimité.**

Abstentions : Mesdames Isabelle BALEM, Régine SAINT-JAL et Monsieur Jean-Yves CAM

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 27 SEPTEMBRE 2024

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Catherine ANDRIEUX

